

Compostage et paillage : le guide pratique

Valorisez vos déchets de cuisine et de jardin pour fabriquer du compost, un fertilisant naturel et gratuit pour votre jardin !

Paillez avec des feuilles, du gazon, du broyat de branches pour jardiner au naturel !



L'édito du Président

Mesdames, Messieurs,
Chers habitants du Centre Yonne,

Conscients des problématiques environnementales, économiques et sociales liées à l'augmentation de la production de déchets, le Syndicat des Déchets du Centre Yonne et ses intercommunalités adhérentes se sont engagés dans un programme local de prévention des déchets. Ce dispositif est financé par l'ADEME et a pour objectif de réduire la production de déchets sur le territoire de 7% en 5 ans. La plaquette que vous tenez entre les mains a notamment pu être éditée grâce à ce dispositif.

Le compostage est en effet un levier essentiel du programme de prévention : composter peut permettre à un habitant de réduire ses déchets de cuisine de 50 kg par an, ce qui représente plus de 7 000 tonnes à l'échelle du Centre Yonne ! Déchets auxquels s'ajoutent les déchets verts de jardin soit encore 6 000 tonnes par an qui sont apportées chaque année dans les déchèteries du territoire. Un paradoxe quand on sait que ces matières pourraient produire un amendement naturel très prisé des jardiniers amateurs... Car là se situe tout l'enjeu de la prévention des déchets : nombreux objets et matières devraient être considérés à leur juste valeur et non plus comme des détritux.

La pratique du compostage étant relativement simple mais nécessitant le suivi de quelques règles, il nous a semblé important de vous proposer cette plaquette qui, je l'espère, répondra à vos attentes et vous permettra de pratiquer le compostage en toute sérénité. Je vous invite également à consulter le site www.dechetscentreyonne.fr ou à vous rapprocher de votre collectivité pour connaître les différentes actions organisées sur les thèmes du compostage, du jardinage au naturel et de la prévention des déchets.

Nicolas SORET
Président du Syndicat
des Déchets du Centre Yonne



syndicat mixte d'étude pour la
valorisation et le traitement des
déchets ménagers et assimilés du
CENTRE YONNE



Sommaire



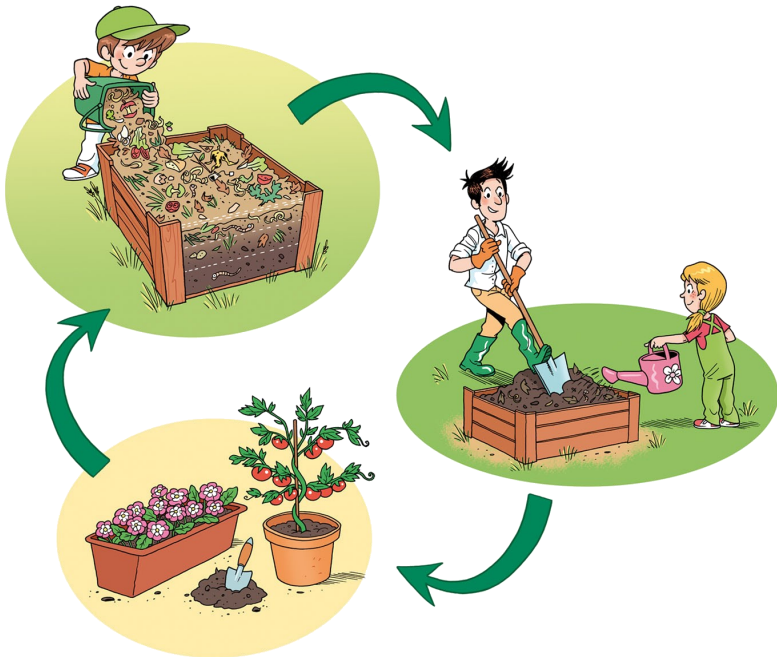
Le compostage, qu'est ce que c'est ?	4
Quel type de compostage choisir ?.....	6
Que mettre dans le compost ?	8
Les animaux du compost	10
Zoom sur les déchets particuliers !	12
Equilibrer et diversifier les matières	13
Comment réussir son compost ?	14
Le compost au fil des saisons !	15
A chaque problème sa solution !	16
Quand utiliser son compost ?	17
Utiliser son compost !	18
Quelques astuces pour jardiner naturellement	21
Le paillage et ses avantages	22
Paillez avec vos déchets de jardin	24
Le Syndicat des Déchets du Centre Yonne	28
Réduire ses déchets !	29
Les collectivités et associations du Centre Yonne	30

Le compostage est un processus naturel de transformation des déchets organiques tels que les épluchures de légumes, certains restes de repas et les déchets verts du jardin.

Les matières sont transformées, en présence d'oxygène et d'eau, par des micro-organismes (bactéries, champignons, etc...) et des organismes de plus grande taille (lombrics, cloportes, etc...).

Les déchets perdent peu à peu leur aspect d'origine pour devenir du compost.

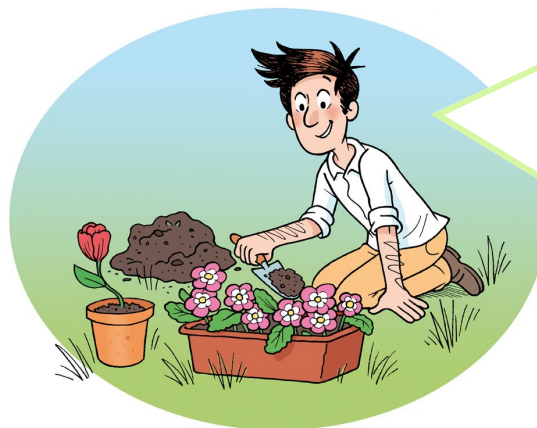
En forêt les matières organiques se décomposent naturellement pour se transformer en humus et améliorer la fertilité du sol : le compostage est donc un moyen de reproduire ce cycle naturel pour traiter les déchets de cuisine et de jardin.



qu'est ce que c'est ?

Pourquoi composter ?

- ✓ Pour disposer d'un amendement gratuit pour le jardin, que vous produisez vous-même à partir de vos déchets fermentescibles.
 - ✓ Pour apporter à votre jardin les besoins essentiels à son développement : utilisé en amendement le compost augmente le taux de matière organique dans le sol et améliore la capacité de rétention en eau.
 - ✓ Pour réduire ses déchets et ainsi limiter ses impacts environnementaux : faire du compostage permet de valoriser ses déchets organiques, d'alléger sa poubelle et d'éviter que ces matières finissent en centre de stockage.
 - ✓ Pour éviter des allers-retours en déchèterie pour les apports de déchets verts.
- Composter c'est donc aussi économiser du temps et éviter les pollutions liées au transport !



Moins d'allers-retours en déchèterie ça me laisse plus de temps pour me consacrer au jardinage ! Et j'ai un amendement gratuit et naturel pour mon jardin : le compost !

Le compostage en tas



Cette technique consiste à regrouper les déchets directement sur le sol afin de former un tas. L'avantage principal est qu'il n'y a pas de contrainte de volume.

Le compostage en tas est idéal lorsque l'on possède un grand jardin.

Il est toutefois conseillé de faire plusieurs tas de compost côte à côte, que l'on retourne et transvase au fur et à mesure, plutôt qu'un grand tas plus difficile à gérer.

Le compostage en bac

Le compostage peut se faire à l'aide d'un bac à compost, en bois ou plastique. Cette pratique a notamment l'avantage de protéger le compost des aléas climatiques et des animaux. La période de fermentation est également plus rapide (6-8 mois environ).

Avec un bac, il convient toutefois de bien surveiller le processus : protégé de la pluie le compost risque plus facilement de devenir trop sec, protégé du soleil il risque aussi de devenir trop humide.



compostage choisir ?



Des composteurs en bois ou en plastique sont généralement vendus en jardinerie.

Il est également possible de fabriquer soi-même son composteur à l'aide de palettes, de grillage ou même de parpaings !

Le compostage en bac est idéal quand on a un petit jardin : le compost prend moins de place au sol.



Plusieurs collectivités du Centre Yonne proposent des composteurs à tarif préférentiel et organisent des formations gratuites ! Pour plus de renseignements, contactez le SDCY ou votre intercommunalité (contacts au dos de la plaquette).

Le lombricompostage

Cette technique repose sur le travail de lombrics qui sont installés dans un bac compartimenté et qui se nourrissent de matière organique. Avec cette technique pas besoin de jardin pour fabriquer son compost, le lombricomposteur, peu encombrant, peut s'utiliser en appartement.

Le compostage collectif

Si vous habitez en appartement il est aussi possible de mettre en place le compostage collectif, au sein de votre résidence ou au pied de votre immeuble. Les habitants qui souhaitent mettre en place ce type de projet peuvent contacter le Syndicat des Déchets du Centre Yonne ou leur intercommunalité.

Au quotidien, il est possible d'alimenter le compost avec des déchets de cuisine, de jardin et de maison.

Les déchets de cuisine

- Epluchures de fruits (y compris agrumes) et légumes,
- Marc et filtre de café, thé,
- Restes de repas,
- Pain,
- Croûtes de fromage,
- Coquilles d'œufs concassées,
- Fruits et légumes abîmés, noyaux, etc...



Les déchets de jardin

- Petits branchages,
- Feuilles mortes,
- Plantes séchées,
- Tontes de gazon : quelques poignées seulement. A utiliser plutôt en paillage.

Les déchets de maison

- Essuie-tout et mouchoirs en papier (sans produits chimiques),
- Cartons non imprimés, rouleaux de papier toilette ou d'essuie-tout
- Sciure ou copeaux de bois.



le compost ?

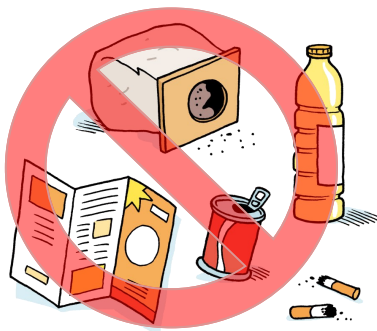
Déchets à mettre avec modération, en petits morceaux !

Certains déchets fermentescibles, du fait de leur structure ou de leur volume, peuvent être plus difficiles à composter. Il est conseillé de les couper en morceaux et de bien les mélanger au reste des apports.

- Restes de viande ou de poisson (risque d'odeurs),
- Cendres de bois éteintes (risque de produire une matière compacte),
- Coques de fruits (noix, noisettes...) concassées ou coquilles de fruits de mer concassées.
- Végétaux à décomposition difficile (résineux, thuya, etc...),



Déchets à ne pas mettre au compost !



- Litières d'animaux,
- Matières grasses ou huiles,
- Papiers et cartons imprimés ou en contact avec des produits chimiques, sac d'aspirateurs, mégots, etc...
- Produits chimiques ou déchets ayant été en contact avec des produits chimiques,
- Les matières non fermentescibles : plastiques, métaux, etc...

Les vers de compost sont plus petits et plus rouges que les vers de terre communs. Ils participent activement au compostage.

En effet ils se nourrissent de matières organiques et carbonées en décomposition et favorisent l'aération du compost en creusant des galeries dans la matière !

Les mille pattes et les cloportes morcellent les gros déchets et vont notamment agir au début du processus de compostage.



Les larves de cétoïne sont également des acteurs importants dans le processus du compostage.

Les larves se transforment ensuite en cétoïne dorée (scarabée).

Les larves de cétoïne sont souvent confondues avec les larves de hanneton.

Voici quelques astuces pour les différencier :



✓ Les larves de vers blancs (1) ont plutôt une grosse tête et un petit derrière. Ils ont des pattes plus grandes et se déplacent en marchant. Ces larves deviennent ensuite des hannetons (2).



✓ Les larves de cétoïnes (3) ont un gros derrière, une petite tête et se déplacent sur le dos, elles n'ont pas de grandes pattes. Ces larves deviennent des cétoïnes dorées (4). Ne les tuez pas ! Ces larves sont très utiles pour le compost !



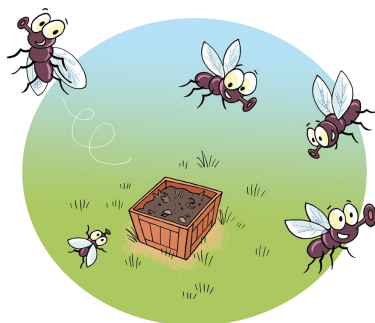
Ne vous inquiétez pas : ce sont généralement des larves de cétoïne dorée que vous trouverez dans votre compost car elles se nourrissent plutôt de matière organique morte !

du compost

Mon compost est envahi par les moucheron !

Ce n'est pas forcément mauvais signe : la présence de moucheron montre que le compostage se passe bien.

Si vous voulez éviter la prolifération de moucheron vous pouvez recouvrir la surface de votre compost avec des déchets secs (petits branchages, copeaux, feuilles broyées à la tondeuse, etc...).



Mon compost attire les nuisibles !

Les restes de repas, notamment la viande, peuvent attirer certains animaux (rongeurs, chiens, etc...). Pour l'éviter, recouvrez les déchets de cuisine par des déchets verts ou secs (branchages, feuilles broyées à la tondeuse, sciure, etc...). Le compostage en bac peut être recommandé pour protéger le compost des animaux.



Recouvrir les restes de repas odorants avec du broyat de branches ou des feuilles mortes est un bon moyen pour éviter d'attirer les animaux !

Zoom sur les déchets particuliers !

Type de déchets	Compostable ou pas ?
Tonte de pelouse	Privilégiez la tonte laissée au sol ou en paillage (voir rubrique sur le paillage). La tonte peut se mettre au compost en petite quantité (quelques poignées), en la mélangeant aux autres déchets, et de préférence un peu sèche.
Végétaux malades	Oui , si le compostage est bien effectué les maladies des végétaux vont être éradiquées au cours du processus.
Ecorce d'agrumes	Oui . Contrairement à ce que l'on croit les agrumes vont très bien se décomposer, même si l'écorce des agrumes traités contient des fongicides qui peuvent légèrement retarder la décomposition.
Racines de vivaces, lierre	Oui , mais il est préférable de laisser les racines de vivaces sécher 2 ou 3 jours au soleil avant de les mettre au compost.
Excréments d'animaux	Plutôt à éviter et à ne pas mettre si les animaux sont malades. Il est plutôt conseillé de faire un tas de compost spécial pour les excréments d'animaux et de réserver ce compost à un sol non destiné à la culture maraîchère.
Tailles de thuya ou de résineux	En petites quantités et broyées (à l'aide d'un broyeur ou d'une tondeuse). Le broyat de ces végétaux peut servir de paillage.

Equilibrer et diversifier les matières

Diversifier les matières !

Remplissez votre compost en variant les apports : équilibrez les matières sèches, riches en carbone (feuilles mortes, herbes sèches) et les matières humides, riches en azote (épluchures, tontes, etc...).

N'oubliez pas de fragmenter les matières afin de faciliter le processus de dégradation.

Des déchets de cuisine
(épluchures, restes de
repas, etc...).

Des déchets de jardin
(feuilles mortes, petits
branchages, etc...).



Et quelques déchets de maison
(mouchoirs en papier, cartons non
imprimés, sciure de bois...).



Pour un com-
post équilibré !



Comment réussir son compost ?

Choisir le bon emplacement !

En bac comme en tas le compost doit être en contact avec le sol pour faciliter l'arrivée des micro-organismes.



Votre compost ne doit pas être trop loin de votre habitation : vous devez pouvoir y apporter facilement les déchets de cuisine. Ne placez votre tas de compost trop près de la maison de vos voisins afin d'éviter tout conflit.

Mélanger, aérer et humidifier si besoin !

Le compost doit être légèrement humide, sans « couler ». S'il est luisant c'est qu'il est trop humide ! Le compost mûr ressemblera à du terreau (une structure grumeleuse et noire) et aura une bonne odeur de terre. Il ne sera plus habité par des vers de terre car ceux-ci auront fini leur travail.

*Un compost trop humide ?
Mélangez-le et aérez-le pour qu'il sèche au soleil.
Ajoutez de la matière sèche (branches broyées, copeaux de bois, etc...).*

*Un compost trop sec ?
Ajoutez des matières humides (épluchures, restes, etc...) et ouvrez le couvercle quand il pleut !*



Le compost au fil des saisons !



Printemps

Le printemps est une bonne époque pour commencer un compost avec des déchets de jardin et des déchets de cuisine.

Pour les habitués, c'est le moment de réactiver le compost, après le ralentissement de la décomposition en hiver. Pour cela il est conseillé de retourner le compost pour l'aérer et relancer la décomposition.

Été

Laissez les tontes sur place (mulching) ou utilisez les en paillage.



Automne



Les feuilles mortes, nombreuses en cette période, doivent être bien mélangées aux autres déchets. L'automne est également une bonne période pour débiter son compost car vous disposez de beaucoup de déchets de jardin.

Astuce : les déchets de jardins (feuilles mortes, branches) peuvent être conservés dans un endroit sec pour constituer une réserve bien utile en hiver.

Hiver

Le processus de décomposition ralentit mais ne s'arrête pas, il faut donc continuer à alimenter le composteur avec des déchets de cuisine, en essayant d'ajouter des feuilles mortes.



A chaque problème sa solution !

Rien ne se passe dans mon compost !

L'apport de déchets n'est peut-être pas assez important ou pas assez varié. Cela peut également être le signe d'un manque d'humidité. Pensez à apporter vos déchets de cuisine (épluchures, fruits avariés, etc...) et ouvrez le couvercle les jours de pluie.

Des filaments blancs apparaissent...

Votre compost est trop sec : pensez à bien le mélanger et à apporter des matières humides (épluchures, tonte, etc...). Vous pouvez également l'arroser ou ouvrir le couvercle du bac quand il pleut.

Mon compost dégage de mauvaises odeurs !

Le compost doit normalement dégager une bonne odeur de terre de forêt. Une odeur nauséabonde peut être due au manque d'air, suite à un trop grand apport de matières humides (tontes, restes de repas, etc...). Il est alors conseillé de brasser le compost à l'aide d'une fourche et d'introduire des déchets secs (feuilles mortes, branchages, tailles, copeaux, etc...) et en assez gros morceaux pour structurer et aérer le compost.

Certains déchets (restes de viandes ou poisson, excréments d'animaux, etc...) peuvent parfois être responsables des mauvaises odeurs du compost. Essayez alors de limiter ces apports et de bien mélanger les déchets « sensibles ».



Quand utiliser son compost ?

Un compost arrive à maturité en 8 à 12 mois.

Il a alors les caractéristiques suivantes :

- ✓ Aspect homogène sans gros morceaux de matières. Vous pouvez éventuellement utiliser un tamis pour obtenir un compost plus fin.
- ✓ Couleur sombre, brun foncé.
- ✓ Odeur d'humus (terre de forêt).
- ✓ Structure grumeleuse et friable.



Le test du poing

Ce test est un moyen de savoir si le compost a un bon taux d'humidité. Prenez une poignée de compost dans votre main et refermez-la en serrant. Quand vous ouvrez la main, le compost doit rester en forme, tout en étant relativement friable.

S'il reste aggloméré et qu'il a tendance à couler, c'est qu'il est trop humide. Dans ce cas vous pouvez rajouter des déchets plutôt secs (feuilles mortes, branchages, paille, etc...).

S'il ne s'agglomère pas du tout, c'est qu'il est trop sec ! Vous pouvez alors l'arroser un peu, apporter plus de déchets humides (épluchures).

Le compost est un fertilisant précieux pour votre jardin qui enrichira votre sol et apportera aux plantes les éléments dont elles ont besoin. Le compost vous sera également utile pour améliorer la structure du sol.

Autre vertu moins connue : en agissant sur la vie microbologique du sol le compost a également un effet bénéfique sur la résistance des plantes aux maladies.



Le compost

- Est un fertilisant efficace, gratuit et naturel
- Aide les plantes à résister aux maladies
- Améliore la structure du sol

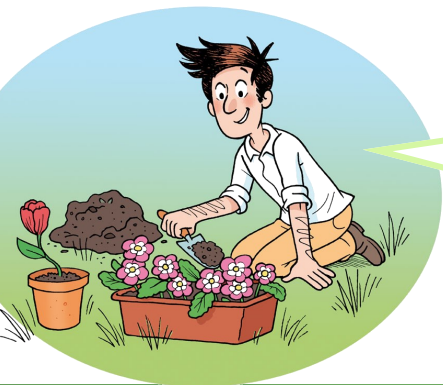
compost !

Au potager, vous pouvez intégrer une fine couche (2 à 8 millimètres) de compost sur le sol. Pour les semis, il est nécessaire de mélanger le compost avec de la terre.

Pour les pots de fleurs et les jardinières : faire un mélange composé d'un tiers de compost et de deux tiers de terre. Pour les anciennes jardinières dans lesquelles vous avez déjà mis du compost l'année précédente, n'ajoutez que 20% de compost.

Dans les plates-bandes et autour des arbustes, vous pouvez incorporer du compost à la terre, par bêchage ou disposer une couche de compost (1-2 cm) sous un paillis.

Le compost améliore la structure et la fertilité du sol de mon potager !



1/3 de compost et 2/3 de terre pour mes nouvelles jardinières !

Quelques astuces pour

Les pesticides nuisent à la santé humaine et perturbent les équilibres écologiques. Les jardiniers amateurs méconnaissent souvent les techniques simples et naturelles qui permettent de limiter l'utilisation de ces produits.

En plus du compostage, il existe de nombreuses techniques de jardinage au naturel qui pourront vous aider à utiliser moins (voire plus du tout) de produits phytosanitaires (engrais, pesticides, etc...) et donc à réduire votre impact environnemental.

Désherber sans produit chimique

- ✓ **Le désherbage manuel.** Pour cela choisissez des outils adaptés à l'espace que vous souhaitez désherber : une binette ou une fourche à bêcher pour le sol en terre, le sarcloir pour le sol recouvert de graviers et un couteau à désherber ou un grattoir pour passer entre les pavés ou les dalles.
- ✓ **L'eau de cuisson** pour ébouillanter les herbes indésirables sur une surface délimitée.
- ✓ **Le paillage** est un excellent moyen pour limiter la pousse des herbes indésirables, notamment au potager ou dans les plates-bandes (voir pages 22 à 27).



Je pratique le paillage ce qui me permet de passer moins de temps à enlever les herbes indésirables !

Des plantes utiles

Certaines plantes peuvent être utiles à d'autres ! Quelques exemples :

- ✓ **Le purin d'orties** est un engrais efficace et naturel. Il s'obtient en mélangeant des orties et de l'eau. Le mélange doit ensuite fermenter 2 semaines avant d'être utilisé. Le mélange dilué peut également être utilisé contre les pucerons. Il existe de nombreuses recettes de purin avec d'autres plantes qui peuvent s'avérer très utiles pour le jardinier. Découvrez-les sur le net ou dans les livres spécialisés.
- ✓ **Les associations de plantes** sont un moyen de les laisser s'entraider et faire le travail du jardinier ! Ainsi les œillets d'Inde protègent les tomates et les pommes de terre des vers parasites tandis que le thym et la sauge peuvent éloigner certains indésirables comme les pucerons et les limaces.

Des haies à croissance lente

Plusieurs critères sont à prendre en compte au moment de la plantation, comme celui concernant la vitesse de croissance des espèces pourra vous éviter par la suite de nombreux allers-retours en déchèterie.

Exemples de plantes à croissance lente, engendrant moins de déchets de taille :

Lilas, charme, noisetier, arbousier, etc...

Exemples de plantes à croissance rapide, à éviter : cyprès, thuya, laurier palme, etc...

Le paillage consiste à étaler sur le sol, au pied des arbres ou des plantes, une couche de matériaux, végétaux ou minéraux.

Dans la nature le sol n'est jamais à nu : dans la forêt les feuilles des arbres viennent peu à peu le recouvrir. La couche de feuilles protège la terre, puis se décompose lentement pour former l'humus qui nourrit les plantes.

Au jardin ou au potager, pratiquer le paillage permet donc de reproduire ce qui se passe en milieu naturel !

Les avantages du paillage

Pratiquer le paillage dans son jardin est un moyen :

- De valoriser soi-même ses déchets verts et donc de limiter les allers-retours en déchèterie
- D'empêcher le dessèchement du sol et donc de limiter les arrosages
- De protéger la terre contre l'érosion
- De limiter le développement des herbes indésirables
- De favoriser l'activité micro-biologique du sol
- D'apporter des nutriments à la terre

ses avantages



Le saviez-vous ?

En France il est formellement interdit de brûler ses déchets verts à l'air libre et toute infraction est passible de 450 € d'amende.

En effet faire un feu avec ses déchets verts signifie aussi émettre des particules comme des oxydes d'azote, du monoxyde de carbone, des composés organiques volatiles et des dioxines... Cette activité, qui peut sembler anodine, dégage donc des substances polluantes, toxiques pour l'homme et l'environnement...

Brûler 50 kg de végétaux à l'air libre rejette autant de polluants qu'un parcours de 18 000 km effectué avec une voiture essence ou 6 000 km avec une voiture diesel. Brûler ses végétaux à ciel ouvert produit jusqu'à 900 fois plus de particules fines qu'un trajet de 20 km jusqu'à la déchetterie (*Source Air-Rhône-Alpes*). Il est donc important de traiter convenablement ses déchets, en faisant du compost, en broyant ses branchages pour faire du paillage ou en apportant les déchets de jardin en déchèterie.



Le paillage est un moyen de maintenir l'humidité du sol, de limiter la pousse des mauvaises herbes, de réduire le travail au jardin et les trajets à la déchèterie.



Les feuilles mortes

En forêt les feuilles mortes tombent au sol et se décomposent peu à peu pour former l'humus. Elles améliorent ainsi la fertilité du sol et vont nourrir les arbres.

Sous les haies, autour des arbres et arbustes

Laissez au sol les feuilles mortes des arbres et rajoutez des feuilles que vous aurez ratissées pour que le paillis soit plus épais.

Dans les massifs et autour des rosiers

Pour ce type d'utilisation optez plutôt des petites feuilles (saule, chêne) ou broyez des feuilles avec votre tondeuse.

Sur le gazon

Sur le gazon, inutile de ramasser les feuilles, passez directement la tondeuse dessus, leurs fragments viendront nourrir le sol et tout ça pour un minimum d'effort !

Au potager

Pailler en automne avec les feuilles mortes vous permettra d'améliorer la structure du sol, d'apporter de nombreux nutriments et donc d'améliorer le rendement de votre potager.

déchets de jardin

En passant la tondeuse sur vos feuilles mortes vous pourrez les broyer pour en faire des fragments plus petits qui auront moins de prise au vent et qui se décomposeront plus rapidement !

Afin de limiter la prise au vent, je broie les feuilles mortes au sol en passant la tondeuse par-dessus avant de les utiliser en paillis !



Je paille avec des feuilles mortes pour nourrir le sol, réduire les arrosages et limiter la pousse des indésirables !



La tonte de gazon



Faire un paillis de tonte sèche

Il est conseillé de plutôt utiliser la tonte sèche (faire sécher la tonte quelques jours au soleil) afin d'éviter la formation d'herbes agglomérées et putrides dans le paillis.

Une fois l'herbe séchée vous pouvez pailler tous types de plantes (5 cm environ).

Sous les arbustes vous pouvez constituer une couche épaisse de 10 cm maximum.

Utiliser l'herbe humide pour une fine couche de paillis

L'herbe humide doit être disposée en fine couche de 2 cm maximum pour un paillis qui convient à tous les types de plantes : plantes du potagers, arbustes, haies, etc...



Le mulching : laissez la tonte de gazon sur la pelouse

Avec une tondeuse mulching vous avez la possibilité de laisser la tonte broyée finement au sol. Cela permettra d'apporter des éléments nutritifs au sol.

Cette pratique est également possible avec une tondeuse classique mais seulement pour les tontes assez courtes.

Pour les herbes plus grandes, il est plutôt conseillé d'effectuer un ramassage en vue de pailler d'autres zones du jardin.

déchets de jardin

Le broyat de branches

Le paillis de branchages est un paillis riche en lignine et en carbone.

C'est un paillis facile à étaler et qui peut durer jusqu'à 2 ans, en fonction du type de branchages broyés.

Du broyat sec autour des plantes pérennes, des arbustes, des vivaces. Vous pouvez épandre un peu de compost pour apporter davantage d'éléments nutritifs aux plantes puis pailler avec du broyat sec pour constituer une couche de 5 à 10 cm.

Du broyat vert (branches fraîches) en fine couche. Ce broyat très nutritif, convient pour les haies, les arbustes, les rosiers et les cultures longues du potager. Il est préférable de laisser le broyat quelques jours au soleil avant de pailler et surtout ne pas faire de couches de plus de 5 cm, car en grande quantité ce broyat peut chauffer.

Du broyat de thuya et du cyprès dans les massifs et autour des rosiers. Le broyat de branches de thuya et de cyprès vous permettra d'éviter la pousse d'herbes indésirables entre les plantes. Pour éviter d'acidifier le sol à long terme, changer de type de paillis tous les 2 ans. Attention à laisser un espace entre les pieds de rosiers et ce type de broyat.

Vous pouvez broyer les petits branchages avec votre tondeuse !



Le Syndicat des Déchets du Centre Yonne



syndicat mixte d'étude pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du CENTRE YONNE

Le SDCY est un établissement public qui rassemble aujourd'hui huit inter-communalités compétentes en matière de gestion des déchets. Cela représente un total de 136 communes et plus de 150 000 habitants (voir carte des collectivités adhérentes page suivante).

En 2011 le Syndicat des Déchets du Centre Yonne et ses collectivités adhérentes se sont engagés dans un **programme local de prévention des déchets**, pour une durée de 5 ans.



Ce dispositif avait comme objectif la **réduction de 7 % de la production des déchets ménagers et assimilés des entreprises** sur le territoire du Syndicat Centre Yonne. Cet objectif a été atteint et dépassé puisque les OMA (Ordures ménagères et assimilés) ont baissé d'environ 13%*.

Depuis le 1er janvier 2016 le SDCY anime également le programme **Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchets** dont l'objectif final est de réduire les ordures ménagères résiduelles de 15% et l'ensemble des déchets pris en charge par la collectivité (DMA, soit flux d'OMR+ tri+ Déchèteries) de 7% en 3 ans.

**TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET**



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Aidés financièrement par l'Ademe qui apporte aussi un soutien méthodologique et technique, ces programmes sont des outils permettant aux collectivités de satisfaire les exigences des lois Grenelle en matière de réduction et de gestion des déchets.

*Baisse calculée sur le ratio à l'habitant des OMA (OMR + tri sélectif) de 2011 à 2014 pour le territoire du Centre Yonne

Réduire ses déchets !

Lutter contre le gaspillage alimentaire c'est aussi éviter 25 kg de déchets par an !

Pour réduire le gaspillage, il est conseillé de :

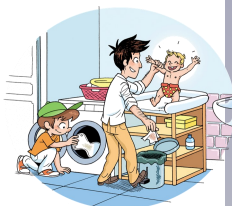
- ✓ Faire l'inventaire de ce qu'il reste dans le frigo et les placards avant de faire les courses.
- ✓ Rédiger une liste de courses afin d'éviter les achats impulsifs...
- ✓ Adapter les quantités achetées aux besoins réels,
- ✓ Dans le frigo et les placards, mettre à l'avant les produits dont la date limite de consommation approche.



Mettre un **Stop-pub** sur sa boîte aux lettres permet d'éviter environ 30 kg de publicités par foyer. Des autocollants sont disponibles en mairie ou dans votre intercommunalité !



Un bébé de 10 mois produit 1 kg de déchets de couches par jour ! Les **couches lavables** sont plus économiques et plus respectueuses de la peau des bébés et de l'environnement.



Réparer ou donner ses objets plutôt que les jeter sont aussi des gestes de prévention des déchets.

Plus d'informations sur la prévention des déchets sur le site :

www.dechetscentreyonne.fr

Les collectivités du Centre Yonne

Le SDCY rassemble aujourd'hui huit intercommunalités compétentes en matière de gestion des déchets. Cela représente un total de 130 communes et plus de 150 000 habitants.

Les intercommunalités adhérentes au Syndicat des Déchets du Centre Yonne sont les suivantes :

- La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois,
- La Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise,
- La Communauté de Communes de l'Aillantais,
- La Communauté de Communes Chablis, Villages et Terroirs,
- La Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne,
- La Communauté de Communes du Jovinien,
- La Communauté de Communes Serein et Armance
- La Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe.

Retrouvez les contacts de
votre collectivité au dos de
la plaquette !



Les associations du Centre Yonne

De nombreuses associations participent également à la promotion du compostage dans l'Yonne dont les structures suivantes :

- ✓ **La Maison de la Nature et de l'Environnement** a pour missions l'éducation à l'environnement et la connaissance de la nature. Elle propose des animations autour du compostage et du tri des déchets à l'intention des scolaires.
Site web: www.maison-nature-yonne.com - Tél : 03 86 80 44 62
- ✓ **L'Association Yonne Nature Environnement** participe à des démonstrations concrètes et incite le grand public à la réduction des déchets, au recyclage et au jardinage au naturel lors de manifestations annuelles. L'association organise aussi des cinés-débats sur demande. Tél : 03 86 80 44 62
- ✓ **L'association Jardiniers de France** propose de multiples activités autour du jardin : réunions de jardinage, conférences, visites..
Animateur départemental : M.MELAISNE - Tél : 03 86 97 17 24
Site web : www.jardiniersdefrance.com
- ✓ **La Société d'Horticulture de Yonne (SHY)** regroupe des professionnels de l'horticulture et des jardiniers amateurs partageant une même passion et se retrouvant régulièrement pour participer à des animations horticoles de toute nature. Site web : www.horticulture-yonne.fr
- ✓ **L'ADENY** est une association qui travaille sur le thème de la gestion des déchets et du jardinage sans pesticides. Blog : <http://adeny.overblog.com>
- ✓ **L'association ROMARIN** a pour objectif de promouvoir les compétences horticoles et le civisme par des actions d'échanges et de partenariats en particulier avec les écoles. Email : association-romarin89@orange.fr



Votre association travaille sur la thématique du compostage dans le Centre Yonne ? Envoyez un mail à contact@dechetscentreyonne.fr pour la faire connaître!

Contactez votre collectivité dans le Centre Yonne

Communauté de Communes de l'Agglomération Migennaise

03 86 92 66 85 - www.migennais.fr

Communauté de Communes du

Gâtinais en Bourgogne

03 86 97 78 26

www.gatinais-bourgogne.fr



Communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe

03 86 86 70 99 poste 1

www.ccvannepaysothe.fr



Communauté de Communes Serein et Armance

0386 43 46 43



Communauté de Communes du

Jovinien

03 86 62 53 95

www.ccjovinien.fr



Communauté de Communes de l'Aillantais

03 86 63 38 57

www.ccaillantais.fr



Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois

0 800 89 2000

www.communauté-auxerrois.com

Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs

03 86 18 92 42



Syndicat des Déchets du Centre Yonne

contact@dechetscentreyonne.fr - www.dechetscentreyonne.fr

